

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

DU DROIT DE VOTE ET DE LA DÉMOCRATIE

Au moment où vous lisez cette tribune, il reste peu de temps pour s'inscrire sur les listes électorales. Il est même probable que la date limite soit dépassée.

Nous en savons aussi davantage sur les candidats ayant obtenu leurs parrainages et pour lesquels vous pourrez déposer un bulletin dans les urnes, le 10 avril, au premier tour de l'élection présidentielle. Nous espérons que le pluralisme démocratique sera respecté, même si la percée des candidats extrémistes suscite en nous une inquiétude révélatrice d'un danger pour notre pays. Une inquiétude qu'il faut regarder en face, en réaffirmant notre attachement aux valeurs démocratiques. Le droit de vote en est un pilier.

Tant de temps. Tant de combats.

- Imaginons-nous dans la France de mars 1848, au lendemain de la publication du décret du 5 mars qui marque l'adoption du suffrage universel direct. C'est-à-dire l'avènement du droit de vote à bulletin secret pour tout Français âgé de 21 ans, jouissant de ses droits civils et politiques. Décret qui accorde le droit d'être élu à tout électeur de plus de 25 ans.
- Imaginons-nous au lendemain du 21 avril 1944, lorsqu'une ordonnance ouvre le droit de vote aux femmes ; donnant alors tout son sens à l'universalité du suffrage.
- Souvenons-nous, enfin, de ce 5 juillet 1974, lorsque le président de la République abaisse le droit de vote à 18 ans.

En retraçant l'évolution du droit de vote dans l'histoire de France, nous mesurons son importance.

Il est possible, en France, d'exprimer un choix, démocratiquement, sans danger ni risque. Chaque vote vous appartient, et ce dans votre plus intime conviction. Il est guidé par votre conscience et vos valeurs politiques, autant que par des questions rationnelles vous amenant à vous prononcer pour celle ou celui qui vous apparaît le plus à même de conduire les destinées de la France. Le plus à même d'en assurer l'unité, la stabilité et le rayonnement. Le plus à même de répondre aux grands enjeux d'avenir en préservant les valeurs de la République.

Voter est un droit. Voter est un devoir.

Voter ne sera jamais un acte banal. Mais banaliser le vote ferait reculer la démocratie.

Votez, votons !

Nicolas Leleux
et la majorité municipale
(Ensemble pour Saint-Brice)

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

(Article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales qui limite le contenu du bulletin à la diffusion d'informations « sur les réalisations et la gestion du conseil municipal... »)

MAIS, QU'EST DONC UN CONSEILLER MUNICIPAL D'OPPOSITION ?

Le rôle des élus de la minorité ou « élus d'opposition » est de contrôler l'action de la majorité, de s'y opposer lorsque cela semble nécessaire et proposer des alternatives même si nous découvrons les enjeux en même temps que les délibérations soumises au conseil municipal, conseil dans lequel nous n'avons que peu de pouvoir. Pour autant, et afin de ne pas nuire à notre crédibilité face à l'ensemble des administrés, nous avons fait le choix de ne pas nous enfermer dans une opposition systématique, ce qui nous permet de reconnaître le bien-fondé de certaines actions de la majorité. Pour cela, nous participons à toutes les commissions, aux groupes de travail mis en place par la majorité, que nous avons d'ailleurs félicité pour cette initiative, et sommes très présents lors des conseils municipaux. Évidemment, et malgré tout cela, nos interventions orales et écrites déplaisent fortement à la majorité. M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus de la majorité, entendre la critique est un exercice difficile, mais rappelez-vous que nous sommes dans notre rôle et que le débat fait grandir la démocratie.

La communication, un outil à manier avec rigueur

La Ville possède de nombreux outils de communication : magazine, site internet, réseaux sociaux, application mobile, panneaux électroniques. Cependant, d'un support à l'autre, certaines informations peuvent être contradictoires. Nous saurons toujours reconnaître ce qui est bien. En revanche, nous pensons que le fond et la forme sont d'une importance égale : ainsi, nous considérons que le fond est l'action menée et la forme, au-delà de sa réalisation, la communication qui en est faite.

Une communication ajustée, vérifiée et au plus près de la réalité éviterait peut-être les critiques !

2022, année électorale

Deux scrutins majeurs, emblèmes de notre démocratie, nous attendent cette année. Soyons citoyens, vérifions notre inscription sur les listes électorales et allons tous voter à la présidentielle comme aux législatives, notre avenir en dépend. Continuez de prendre soin de vous !

Jean-Pierre Yalcin, Marie-Hélène Fromain, Michel Taillez, Marie-Line Marchand, Pierre Lapert, Amandine Prevot, Joseph Lahiany (Groupe Tous Unis pour une Nouvelle Énergie à Saint-Brice)

À QUAND LA RÉVISION DU PLU ?

Promoteurs immobiliers débutants, novices en construction, la Ville de Saint-Brice-sous-Forêt met à votre disposition un Plan Local d'Urbanisme très arrangeant ! Transformer le pavillon de votre vieille tante en logements collectifs par un simple jeu de réhausses, d'extensions et de création de parking en lieu et place d'un jardin d'agrément et ainsi réaliser une opération juteuse, c'est possible !

Ceci n'est pas une fiction mais bien la réalité. La visite de Quartier qui s'est déroulée le 11 décembre dernier en centre-ville en présence de M. le Maire, nous a permis de nous rendre à l'évidence que le règlement d'urbanisme était trop permissif. Approuvé en 2013, modifié en 2014, 2015, 2016 et 2017, le PLU de la ville de Saint-Brice-sous-Forêt n'a fait l'objet, depuis les dernières élections, d'aucune remise en question. Et pourtant, si l'on regarde de plus près, il y aurait un certain nombre d'améliorations à apporter. La question du développement durable est survolée. Les jardins se transforment en terrasses bétonnées au détriment de la végétation. Le périmètre de protection des monuments historiques classés est limité à 300 m, alors qu'il est habituellement étendu à 500 m sur les autres communes. Aucune orientation architecturale n'est préconisée. Dénoncer la légèreté avec laquelle la ville de Saint-Brice se fait et se renouvelle, ce n'est pas faire preuve de conservatisme, mais de lucidité face au contexte environnemental actuel et aux nouvelles constructions dont la qualité témoigne souvent d'un certain amateurisme.

Marc Guyot, Gabriela Rascao, Pierre Baudin (Groupe Saint-Brice Unie)

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ
DES COMPTES RENDUS
DES CONSEILS MUNICIPAUX
SUR LE SITE INTERNET

